

chargée de rédiger à nouveau notre constitution. C'est l'affaire des gouvernements, il me semble. A mon avis, les rouages de la conférence fédérale-provinciale, qui existent déjà et ont fait leurs preuves, pourraient servir à l'établissement de bases en vue d'une nouvelle rédaction de la constitution. Je propose qu'ils soient placés sur une base permanente, rattachés, peut-être, à un service de relations fédérales-provinciales et chargés, dès maintenant, de rédiger des propositions visant à la solution permanente des problèmes fédéraux-provinciaux devant être soumis à une ou plusieurs conférences au cours des quelques années à venir. Il ne faut pas, pour chercher des solutions permanentes, attendre quatre ans, c'est-à-dire l'année qui précédera le terme des conventions fiscales qui doivent entrer en vigueur sous peu. A mon sens, le temps est venu de rechercher ces formules justes, équitables et scientifiques qui permettront de répartir les pouvoirs et les revenus, ce qui s'impose si l'on désire que les gouvernements du pays s'acquittent comme ils le doivent de leurs tâches respectives et si l'on tient à assurer, au Canada, le degré d'unité que nous recherchons tous. Le mouvement créditiste canadien s'est engagé à travailler à la nouvelle rédaction de la constitution d'après ces principes, principes de décentralisation, et nous demandons au Gouvernement de voir à l'exécution de cette tâche le plus tôt possible.

J'ai remarqué, monsieur l'Orateur, qu'une bonne partie du discours du trône traitait des affaires extérieures. Je ne suis pas en mesure de discuter, de façon intelligente, le rôle joué par le Canada dans les organismes des Nations Unies, car, jusqu'ici, le premier ministre n'a pas jugé à propos d'inviter un seul membre de notre groupe à faire partie des délégations qui ont représenté notre pays. C'est pourquoi, je parle en observateur et non à titre de partie aux délibérations. On peut se demander si le Gouvernement n'insiste pas outre-mesure sur certaines questions de relations extérieures, tout en négligeant des problèmes de régie interne fort pressants. Je reconnais que le Canada doit prendre le rang qui lui revient et assumer toute sa responsabilité dans la communauté des nations en vue de contribuer de son mieux à la paix et à la sécurité de l'univers. Il me semble, cependant, que nous ne saurions guère contribuer à la paix mondiale tant que le Canada ne sera pas fort et sa population, heureuse et unie. Commençons par avoir de l'ordre chez nous avant de vouloir enseigner aux autres pays ce qu'ils doivent faire. Nous avons une foule de problèmes à résoudre chez nous et, à mon avis, il est grand temps que nous nous y mettions. Loin de moi l'idée

de vouloir amoindrir l'importance, pour le Canada, d'une politique étrangère puissante et impartiale, mais j'affirme que l'essence même d'une nation forte, indépendante et souveraine au sein du Commonwealth britannique repose sur l'entente et la collaboration parfaite de toutes les nations constituantes en matière de politique étrangère. Nous ne pouvons manquer de noter que le Canada n'a pas appuyé la Grande-Bretagne relativement à la question juive en Palestine. Pourquoi? La Grande-Bretagne, à son tour, n'a pas appuyé le Canada lorsqu'elle a accepté M. Zaroubine comme ambassadeur soviétique chez elle, après que cet homme eut violé le code officiel des relations diplomatiques au Canada même. Notre Gouvernement, le gouvernement libéral, a fait preuve d'une lamentable faiblesse en ne protestant pas vigoureusement contre l'acceptation de M. Zaroubine par la Grande-Bretagne. Nous avons, dans ce cas, essuyé un affront. Comment expliquer une capitulation aussi extraordinaire en face de la crainte ou de l'apathie? Serait-ce le résultat de l'influence socialiste au Canada?

Le Canada ne saura être fort et énergique tant qu'il se laissera miner continuellement par les ennemis et les sangsues de l'intérieur. Il saute aux yeux du moins observateur d'entre nous que le gouvernement libéral n'a pas su dresser des sauvegardes suffisantes contre l'action perfide des ennemis que nous abritons. Il fut un temps où la grande Royale gendarmerie à cheval du Canada était de taille à se mesurer avec quiconque était prêt à livrer le pays à des puissances étrangères ou à travailler à sa ruine. Elle serait encore égale à la tâche, si la ligne de conduite du Gouvernement n'avait pas à ce point diminué les avantages qu'elle offrait à ses membres, surtout dans le service des enquêtes spéciales, que plusieurs de ces derniers, et parmi les plus compétents, sont passés au service constabulaire ordinaire, quand ils n'ont pas quitté tout à fait la gendarmerie.

Si la Royale gendarmerie à cheval du Canada ne s'est pas attaquée aux ennemis qui menaçaient de plus en plus la sécurité du Canada pendant la guerre, abstention qui a abouti au fiasco de l'affaire d'espionnage, ce n'est pas qu'elle ignorât ce qui se passait. Ses investigateurs ont soumis aux autorités, dès 1943 et 1944, de nombreux rapports indiquant dans le détail les complots des traîtres et les dangers qui menaçaient le pays. On a la preuve que ces rapports furent classés et oubliés, et que certains investigateurs regurent l'ordre de ne pas se mêler d'affaires de ce genre. Cependant, les fauteurs de désordre poursuivaient, sans être inquiétés, leur œuvre subversive. N'eussent été les révélations de